

POUR AUJOURD HUI

1. **EXCLUSION – COMMUNION.** La maladie contagieuse isole (1^{ère} lect) ; est-ce que le péché (injustice, mépris, orgueil) casse les relations ? Est-ce que toute initiative de lien social a un rapport avec le salut et est motif d'action de grâce ? Est-ce que la bonté est 'contagieuse' ?
2. **LA GLOIRE DE DIEU.** « Tout ce que vous faites, faites-le pour la gloire de Dieu » (2^{ème} lect) Donnons à cette expression des synonymes : pour que Dieu soit reconnu comme présent, fidèle, pardonnant... Y a-t-il beaucoup de comportements sur terre qui conduisent à cette reconnaissance ?
3. **PERMIS-DEFENDU...** de consommer des viandes... (2^{ème} lect) ou de toucher le lépreux (ev) Beaucoup réfléchissent en termes de permis et défendu. Comment Paul et Jésus ont-ils jugé ? Est-il fréquent que Jésus fasse ce qui est défendu ? Peut-il introduire du salut sans faire cela ?
4. **LE SAUVEUR.** « Jésus ne pouvait plus entrer ouvertement dans une ville » (ev), comme s'il était devenu lépreux par le fait qu'il a guéri le lépreux. Commentons le fait qu'« Il a pris sur lui nos souffrances », selon Isaïe 53,4.
5. **HEUREUX** « l'homme dont la faute est enlevée... Le Seigneur ne retient pas l'offense » (ps). Y a-t-il dans le monde une instance qui agit ainsi ? Est-ce que la connaissance de Dieu génère la liberté ?

Lv 13,1-2.45-46

À cause des risques de contagion et de l'horreur que suscitent les déformations physiques qu'elles causent, la lèpre isole de la vie sociale. Jusqu'aux débuts de l'ère chrétienne, le judaïsme la perçoit en outre comme le signe de péchés que Dieu punirait ainsi. Le lépreux doit donc adopter une conduite pénitentielle : *vêtements déchirés*, etc. Dieu seul a le pouvoir de pardonner et donc de guérir le lépreux.

Pour le courant sacerdotal qui imprègne le livre des Lévites, la transcendance de Dieu est absolue et sa sainteté se communique à tout ce qui l'approche. Tout doit donc être rituellement pur ou être écarté comme impropre à la rencontre avec Dieu. La lèpre, apparentée au péché et à un état quasi mortel rend impur et exclut du culte. Il en va de même pour les vêtements, murs ou ustensiles marqués de moisissure.

Jésus interroge cette ritualité qui juge sur l'apparence et oriente vers la vérité de la relation au Seigneur et la pureté du cœur. Plutôt que de pointer et maintenir ce qui sépare, il valorise ce qui favorise la réconciliation et édifie la communauté.

Ps 31, 1-2. 5ab. 5c.11

En choisissant le psaume 31 pour répondre à la 1^{ère} lecture, la liturgie prend acte de la condition pècheresse dans laquelle la Loi enferme les personnes atteintes de lèpre. Mais c'est d'emblée pour leur adresser une béatitude : *heureux !* Car la certitude du psalmiste c'est que le Seigneur fait bon accueil au pécheur qui se tourne humblement vers lui : *tu as enlevé l'offense de ma faute*. Joie et l'allégresse résultent de cette heureuse rencontre.

1 Co 10,31-11,1

Des viandes sacrifiées aux divinités païennes sont servies lors des banquets ou vendues sur le marché. Les chrétiens peuvent-ils en manger ou ont-ils tort s'ils les consomment ? La réponse de Paul est guidée par le respect des consciences et la construction de la communauté. Puisque les idoles païennes ne sont rien, il n'y a aucun inconvénient à les manger. Mais si cette liberté trouble un frère dont la foi est moins assurée, alors il est préférable de s'en abstenir pour ne pas ébranler le frère. *Faites-tout pour la gloire de Dieu.*

Mc 1,40-45

La Loi énoncée par les Lévites prévoit la mise à l'écart des personnes atteintes de lèpre. Une mesure que l'on peut comprendre à une période où l'on peinait probablement à distinguer entre la forme contagieuse de la maladie et celles qui ne le sont pas. Le problème, c'est que chaque fois qu'une prudence s'impose, le risque est grand de la transformer en rejet et en exclusion que l'on s'empresse de figer dans le marbre de la loi. La peur n'évite pas le danger mais elle érige des barrières et des murs. De surcroît, n'est-il pas tentant d'imputer le sentiment d'insécurité que l'autre suscite en nous à de présumées fautes dont il serait coupable ? Mais qui alors est pécheur ? N'est-ce pas aussi celui qui juge ?

Jésus nous ouvre un autre chemin. Là où règne l'exclusion, il crée de la relation. Provoqué par l'audace du lépreux qui enfreint la Loi pour venir à lui, Jésus est *saisi de compassion*. Dans une attitude pénitentielle, le lépreux implore à genoux. Touché par la foi de l'homme qui ne doute aucunement de sa capacité à le guérir : *si tu veux, tu peux me purifier*, il ne se contente pas de paroles à son égard mais, bravant à son tour l'interdit, il commence par le *toucher*. Or, l'on sait de mieux en mieux aujourd'hui combien les liens tactiles sont essentiels pour créer une relation entre les personnes. Et la vie l'emporte. Jésus communique sa santé, sa sainteté au lépreux avant de l'envoyer aux prêtres qui le réintégreront dans la communauté. Jésus n'est pas atteint par la maladie, mais il la prend sur lui (cf. Is 53, 4 ; Mt 8, 17). L'homme ne peut taire sa guérison et on le comprend. Il condamne ainsi Jésus à prendre sur lui l'exclusion qui était sienne : *Jésus ne pouvait plus entrer ouvertement dans une ville, mais restait à l'écart, dans des endroits déserts.*

Imitant le Christ, Paul nous entraîne dans la même voie. Qu'est-ce qui est permis ? Qu'est-ce qui est défendu ? La clef du discernement ne tient pas tant à la lettre de la Loi qu'à ce qu'elle vise, à savoir *l'intérêt de la multitude des hommes, pour qu'ils soient sauvés*. Mise en lumière par le Christ, la loi que Dieu nous donne est gage de liberté, de communion, de croissance dans l'amour, de bonheur.